



SMAEPA de la Région d'Yerville – JEUDI 8 AVRIL 2021 – 18H00

COMPTE RENDU DE LA REUNION

Membres titulaires et suppléants présents :

- **ANCRETIEVILLE SAINT VICTOR** : Patricia LE FLOCH, Didier DECULTOT
- **AUZOUVILLE L'ESNEVAL** : Christophe DEVE
- **BOURDAINVILLE** : Séverine GEST
- **CIDEVILLE** : Dominique VOGEL
- **CRICQUETOT SUR OUVILLE** : Claude LESEIGNEUR
- **ECTOT L'AUBER** : Dominique LEVREUX
- **FLAMANVILLE** : Alain PETIT
- **GREMONVILLE** : Daniel BEUZELIN
- **HUGLEVILLE EN CAUX** : Luc LEFRANCOIS
- **MOTTEVILLE** : Eric HALBOURG, Yves PETIT
- **OUVILLE L'ABBAYE** : Jacques LEMERCIER
- **SAINT MARTIN AUX ARBRES** : Nadine MONTIER
- **LE SAUSSAY** : Rémy BONAMY
- **VIBIEUF** : Frédéric LEGROS, Virginie BARO
- **YERVILLE** : Jean-Pierre CHAUVET
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES CAUX AUSTREBERTHE** : Patrice FROMENTIN
- **COMMUNAUTE DE COMMUNES TERROIR DE CAUX** : Guy LETHEUX, Gauthier CUVELIER

Membres en exercice : 36

Membres présents : 21

Membres votants : 28

Pouvoirs : 7

Pouvoirs :

- Nicolas GRAS a donné un pouvoir à Séverine GEST
- Didier DELAMARE a donné son pouvoir à Dominique LEVREUX
- Christophe CHOLLET a donné son pouvoir à Alain PETIT
- Hervé WALLERICH a donné son pouvoir à Daniel BEUZELIN
- Jean-Michel TRAVERS a donné son pouvoir à Alain PETIT
- Jean-Pierre DUVAL a donné son pouvoir à Jacques LEMERCIER
- Bruno BERTRAND a donné son pouvoir à Rémy BONAMY

Assistaient également :

- Samuel GENDRIN, Katia CAHAGNE, Marc BRUNET, Mr le receveur Syndical : Olivier LUCAS

Mr le Président fait approuver le compte rendu de la réunion du 17 décembre 2020

Ordre du jour :

1. Approbation du Compte administratif 2020 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif
2. Approbation du Compte de gestion 2020 pour les 3 budgets
3. Affectation des résultats pour les 3 budgets
4. Vote des 3 budgets primitifs 2021
5. Répartition des dépenses de fonctionnement entre les 3 budgets
6. Modification de la part syndicale de la facture d'eau
7. Recrutement d'un animateur protection de la ressource en eau
8. Convention SAFER
9. Marché de contrôle des points d'eau incendie
10. Marché d'entretien des installations d'assainissement non collectif
11. Marché de prestation du Service Public d'Assainissement Non Collectif
12. Questions diverses

1. Approbation du Compte administratif 2020 Budgets Eau Potable – Assainissement – Assainissement non collectif

Monsieur le Président laisse le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT présenter les Comptes administratifs 2020 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

En l'absence d'Alain PETIT, le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT demande à Mr LUCAS, Receveur Syndical de présenter les Comptes administratifs 2020 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.

Après la présentation des comptes administratifs, le doyen d'âge de l'assemblée Didier DECULTOT demande au Comité Syndical l'approbation les résultats suivants :

Résultats 2020	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	642 586,67 €	-17 519,23 €
ASSAINISSEMENT	587 308,62 €	-523 967,56 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	307 994,71 €	236 651,47 €

A l'unanimité, les résultats des comptes administratifs 2010 des budgets EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont adoptés.

2. Approbation du Compte de gestion 2020 pour les 3 budgets

Sous la présidence d'Alain PETIT

Les Comptes de gestion des Budgets EAU POTABLE 2020 – ASSAINISSEMENT 2020 – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF 2020 étant conformes aux comptes administratifs correspondants, Mr le Président demande au Comité Syndical d'approuver les comptes de gestion.

A l'unanimité, les comptes de gestion sont adoptés par le Comité Syndical

3. Affectation des résultats pour les 3 budgets

Après la lecture des Comptes Administratifs des 3 budgets, il convient d'affecter les résultats de clôture aux sections d'exploitations et d'investissement de chaque budget.

Mr le Président propose au Comité Syndical d'affecter les résultats suivants pour les trois budgets :

BUDGET		
EAU POTABLE	Résultat à affecter	642 586,67 €
	section investissement	345 844,23 €
	section d'exploitation	296 742,44 €
ASSAINISSEMENT	Résultat à affecter	587 308,62 €
	section investissement	587 308,62 €
	section d'exploitation	0 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Résultat à affecter	307 994,71 €
	section investissement	
	section d'exploitation	307 994,71 €

A l'unanimité, les affectations de résultats sont adoptées par le Comité Syndical.

4. Vote des 3 budgets primitifs 2021

Monsieur le Président donne lecture à Mr le Receveur les 3 budgets primitifs 2021

Il est proposé au Comité Syndical d'adopter les budgets primitifs 2021 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF arrêté comme suit en dépenses et en recettes :

BUDGET		FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
EAU POTABLE	Dépenses	963 742 €	1 371 216 €
	Recettes	963 742 €	1 371 216 €
ASSAINISSEMENT	Dépenses	975 000 €	1 789 589,68 €
	Recettes	975 000 €	1 789 589,68 €
ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF	Dépenses	382 280 €	263 751 €
	Recettes	382 280 €	263 751 €

A l'unanimité, budgets primitifs 2021 des budgets EAU, ASSAINISSEMENT et ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont approuvés par le Comité Syndical.

5. Répartition des dépenses de fonctionnement entre les 3 budgets

Alain PETIT propose de modifier la répartition des dépenses de fonctionnement entre les 3 budgets.

Actuellement la répartition des dépenses de fonctionnement du budget eau vers les budgets assainissement et assainissement non collectif n'est pas simple : chaque article de dépense est soit répartie pour moitié vers le budget assainissement soit pour 1/3 vers les budgets assainissement et assainissement non collectif.

Pour plus de simplicité, Monsieur le Président propose de répartir les dépenses de fonctionnement de manière uniforme entre les 3 budgets :

- 1/3 budget eau
- 1/3 budget assainissement
- 1/3 budget assainissement non collectif.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve cette modification de la répartition des dépenses de fonctionnement et autorise le Président à signer l'arrêté correspondant.

Alain PETIT explique également que sur le budget assainissement non collectif : nous constatons que les recettes de fonctionnement sont supérieures aux dépenses et que nous cumulons un excédent de fonctionnement d'année en année.

Ainsi, il est proposé de **rapatrier** ces recettes de fonctionnement en excédant vers le budget assainissement collectif à partir du 01 janvier 2022. Cela nous permettra d'apporter plus de capacité d'investissement en assainissement collectif.

Les recettes supplémentaires estimées sont d'environ 70 000 €

Christophe DEVE demande s'il ne serait pas plus simple de fusionner les budgets Assainissement et Assainissement non collectif. Olivier LUCAS explique que les règles de la Comptabilité Publique M49 ne le permettent pas.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la décision d'imputer les recettes de fonctionnement d'assainissement non collectif vers le budget assainissement.

6. Modification de la part syndicale de la facture d'eau

Monsieur le Président explique que dans le cadre d'une prévision de dépenses importante d'ici 2 ans pour la construction de la nouvelle usine d'eau potable de Bourdainville, il est important d'anticiper ce besoin en augmentant progressivement le prix de l'eau plutôt que de manière brutale au dernier moment.

Nous avons fait une comparaison du prix de l'eau entre les syndicats voisins. Notre prix de l'eau se situe actuellement dans la moyenne :

	Prix de l'eau au 01/01/2020	
	120 m3	€/m3
Yerville	669,65 €	5,58 €
Doudeville	699,42 €	5,83 €
Caux central (Yvetot)	619,37 €	5,16 €
Auffay Tôtes	930,30 €	7,75 €

Nous avons fait une simulation d'augmentation du prix de l'eau pour une augmentation de 15 centimes et de 20 centimes le m³ de la part proportionnelle :

	Prix de l'eau assainie (sur 120 m ³)		Augmentation du prix de l'eau assainie (sur une consommation annuelle de 120 m ³)
Prix de l'eau actuel	669,65 €	5,58 €/m ³	
Augmentation de 0,15 €	688,64 €	5,74 €/m ³	+18,99 €
Augmentation de 0,20 €	694,97 €	5,79 €/m ³	+25,32 €

Monsieur le Président propose une augmentation de **15 centimes d'€/m³** de la part syndicale à partir du 2^{ème} semestre 2021 et une augmentation de **17 centimes d'€/m³** l'année prochaine, afin de couvrir les besoins de financement de l'usine d'eau potable qui a été estimée à **32 centimes d'€/m³**

Mr le Président rappelle aux membres que nous allons produire une eau moins calcaire. Les consommateurs pourront ainsi faire des économies substantielles estimées à environ 120 €/an. En effet, l'utilisation de l'eau adoucie permet de ne pas utiliser d'adoucisseur individuel, génère des économies dans l'utilisation de lessives et produits ménagers en général, préserve la durée de vie des appareils électroménagers. Ainsi l'augmentation du prix de l'eau proposée sera largement compensée.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve l'augmentation de la part syndicale de 15 centimes d'€/m³ à partir du 2^{ème} semestre 2021.

7. Recrutement d'un animateur protection de la ressource en eau

Samuel GENDRIN explique que le recrutement d'un animateur pour la protection de la ressource en eau est indispensable pour obtenir un subventionnement de l'Agence de l'Eau.

En effet, l'Agence de l'Eau insiste sur des actions de prévention et de protection de la ressource en eau et cela passe par un recrutement d'un animateur protection de la ressource en eau. Ses missions principales seront :

- Animation, communication et organisation des actions et animations collectives ou individuelles pour la protection des captages :
 - o Engager les agriculteurs dans du conseil individuel réalisé par les organismes agricoles, le valider en s'assurant de sa pertinence vis-à-vis des enjeux à sa ressource, le suivre et faciliter autant que possible sa mise en œuvre pendant toute la durée du conseil, le valoriser
- Actions non agricoles :
 - o Coordination, mise en place et suivi des actions prévues dans les plans d'actions non agricoles sur les AAC
 - o Animation auprès des acteurs non agricoles (gestionnaires des réseaux ferrés, industriels et artisans...) afin qu'ils s'orientent vers une gestion sans intrants des espaces dont ils assurent l'entretien (développement de méthodes alternatives aux traitements chimiques, gestion différenciée des espaces)

La surface de notre bassin d'alimentation de captage est trop petite pour recruter un poste d'animateur à plein temps. Nous devons donc mutualiser le poste avec le SIAEPA d'Auffay Tôtes pour le bassin d'alimentation de captage d'Humesnil.

Samuel GENDRIN explique le mode de financement d'un poste animateur BAC par l'Agence de l'Eau : l'Agence de l'Eau finance poste d'animateur BAC à hauteur de 80% avec un montant salaire annuel de référence plafonné à 45 000 € chargés auquel s'ajoute un forfait de frais de fonctionnement de 10 000 € pour 1 équivalent temps plein (220 jours).

Les recettes estimées (financement Agence de l'Eau + participation du SIAEPA d'Auffay Tôtes) sont de 42 000 € soit une **participation nette du Syndicat estimée à 5000 €**.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve :

- Le recrutement d'un animateur protection de la ressource en eau
- La signature d'une convention de mise à disposition entre le SMAEPA de Yerville et le Syndicat d'Auffay Tôtes
- La demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour le financement du poste.

8. Convention SAFER

Monsieur le Président explique que dans la démarche de protection de la ressource en eau mais aussi pour les projets de réhabilitation de stations d'épuration, il est nécessaire de réaliser une convention de veille foncière sur le territoire du SMAEPA de Yerville avec la SAFER.

Ainsi grâce à cette convention le Syndicat sera tenu informé de toutes les transactions foncières sur un territoire donné, et pourra, le cas échéant, faire une proposition d'achat.

Le coût de cette convention SAFER est de 2000 € par an.

A l'unanimité, le Comité Syndical approuve la réalisation de la convention de veille foncière avec la SAFER.

9. Marché de contrôle des points d'eau incendie (marché à groupement de commande)

Monsieur le Président explique que nous avons passé un marché de contrôle des points d'eau incendie pour toutes les communes du Syndicat il y a 3 ans, mais qui a pris fin. Ce marché avait été attribué à Véolia. Nous proposons de reconsulter le marché.

Ainsi les communes pourront continuer à bénéficier des prestations de contrôles des points d'eau incendie au meilleur prix.

Chaque commune commandera directement au prestataire leurs besoins de contrôle

A l'unanimité le Comité Syndical approuve le lancement du marché de contrôle des points d'eau incendie et autorise le Président à signer le marché avec le prestataire le mieux disant.

10. Marché d'entretien des installations d'assainissement non collectif

Monsieur le Président explique que le Syndicat a réalisé 6 tranches de réhabilitation des installations d'ANC et a réhabilité 90 installations ANC. Ces travaux ont été subventionnés par l'Agence de l'Eau et le Conseil Général.

Nous avons l'obligation de l'entretien de ces dispositifs d'assainissement non collectif par l'Agence de l'Eau. Chaque propriétaire dispose d'une convention de servitude avec le Syndicat. Le Syndicat s'occupe de l'entretien (vidanges, changement de pompes, etc...) contre une redevance d'entretien d'un montant de 1,20 €/m3.

Le marché étant arrivé à expiration, nous avons renouvelé le marché d'entretien des dispositifs d'assainissement non collectif sur une période de 4 ans. Nous avons reçu les offres de HALBOURG et BACHELET BONNEFOND.

Voici le prix des principales prestations :

	Prix HALBOURG	Prix BACHELET
Vidange de fosse toutes eaux groupées (5 à 10 vidanges)	121.96 €	130 €
Vidange de fosse toutes eaux groupées (10 à 15 vidanges)	121.96 €	125 €
Vidange de fosse toutes eaux groupées (15 à 20 vidanges)	121.96 €	120 €
Vidange occasionnelle	198,18 €	135 €
Remplacement d'une pompe	420 €	419 €

Halbourg reste globalement inférieur sur les vidanges, étant donné que ce sont les prestations réalisées à 80 % du marché.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer le marché avec l'entreprise Halbourg.

11. Marché de prestation du Service Public d'Assainissement Non Collectif

Alin PETIT explique que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Région de Yerville renouvelle son marché pour le contrôle périodique et l'instruction des documents d'urbanisme en assainissement non collectif.

Ce marché est renouvelé pour une période de 4 ans.

Une seule offre nous a été proposée par VEOLIA.

Le coût des prestations Service Public d'Assainissement Non Collectif de VEOLIA sont compris dans une fourchette entre 20 000 € et 25 000 € par an.

Voici les prix proposés ainsi que ceux appliqués en 2018. Nous constatons une augmentation légère mais sans être excessive.

	COUT UNITAIRE € HT 2021	COUT UNITAIRE € HT 2018
Avis du SPANC sur les certificats d'urbanisme	63,50 €	59,31 €
Avis du SPANC sur les permis de construire	63,50 €	59,31 €
Contrôle des dispositifs neufs ou réhabilités (contrôle de conception et de réalisation)	190,50 €	174,29 €
Contrôle des installations (dans le cadre d'une cession immobilière ou dans le cadre des contrôles périodiques)	98,00 €	86,00 €
Facturation de la redevance ANC auprès des abonnés et recouvrement	1,84 €	1,70 €

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer le marché avec VEOLIA.

12. Convention partage du matériel et du personnel avec les communes du Syndicat.

Alain PETIT explique que le Syndicat met actuellement à disposition à la commune de Yerville, le désherbeur thermique, le broyeur à branches et le personnel technique (Patrick BETTENCOURT et Jean-François LOUIS) selon des tarifs suivants :

	Tarifs
Désherbeur thermique	33 € /heure
Broyeur à branches	10 € /heure
Personnel technique (Patrick BETTENCOURT)	20 € / heure
Personnel technique (Jean-François LOUIS)	18 €/ heure

Il est proposé d'élargir le prêt de ce matériel et du personnel aux communes du Syndicat intéressée avec les mêmes tarifs.

Une convention de partage devra être signée entre les communes intéressée et le Syndicat.

A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partage avec les communes du Syndicat intéressée par le prêt de matériel.

Questions diverses :

Alain PETIT explique que Marc Brunet a repéré des manquements de VEOLIA sur l'exploitation des ouvrages d'eau et d'assainissement qui entraîne une dégradation accélérée des équipements et une dégradation des traitements.

Par exemple, le filtre à sable d'Ancretieville St Victor souffrait d'un manque d'entretien chronique qui a entraîné un colmatage du sable important et une dégradation du traitement des eaux usées. Nous avons dû changer le sable.

Ainsi nous allons synthétiser tous les manquements et recevrons le directeur de Véolia pour une explication.